



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCMMEP
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL C'EST AMÉLIORER L'ÉCOLE.

Les conditions de travail regroupent l'ensemble des éléments permettant d'exercer le métier dans de bonnes conditions : charge de travail, organisation, moyens, environnement et reconnaissance.

Nous devons pouvoir travailler avec des moyens adaptés, dans des classes à effectifs raisonnables, avec une charge de travail soutenable et une organisation respectueuse de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

C'est dans ce sens, que les élues et élus de la Fep-CFDT au CCMMEP agissent pour améliorer nos conditions de travail, car les améliorer, c'est améliorer l'École.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ Des avancées salariales telles des primes supplémentaires (Doublement de l'ISAE ET ISOE, revalorisation de la prime d'attractivité et un avancement amélioré (vivier unique pour la classe exceptionnelle, accès plus rapide à l'échelle hors classe) ;
- ✓ Une vigilance accrue pour l'accès à la formation continue ;
- ✓ Des avancées pour les maîtres délégués : amélioration des rémunérations (accès à la grille des suppléants du public), droit à la formation pour les entrants dans le métier, accès à la formation pour passer les concours de l'enseignement ;
- ✓ Des passerelles pour accéder à d'autres échelles de rémunérations (1^{er} degré et 2nd degré) et un accès au concours interne de CPE.

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ Respect du temps de travail et de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- ✓ Meilleure prise en compte des fins de carrière, en termes de reconnaissance salariale et d'accompagnement ;
- ✓ Dé-précarisation des maîtres délégués en facilitant le passage des concours par un temps de formation non opposable et avec une prise en charge financière réelle pour les préparer ;

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT !

- ✓ Une reconnaissance plus juste du temps de travail et des « tâches invisibles » de notre métier en tant que cadre éducatif et expert du métier ;
- ✓ Des classes moins chargées pour mieux accompagner chaque élève ;
- ✓ Moins de tâches administratives pour se recentrer sur le cœur du métier ;
- ✓ Une charge de travail soutenable intégrant toutes les missions réelles ;
- ✓ Moins de pression et des injonctions plus cohérentes ;
- ✓ Des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins (temps, formation, rémunération, encadrement) pour répondre aux exigences de l'accueil des élèves à besoins spécifiques ;
- ✓ De véritables temps de travail collectifs dans les établissements, pour reconstruire du sens et du travail d'équipe ;
- ✓ Une formation continue de qualité par l'augmentation du budget sur temps de travail ;
- ✓ Une prise en compte de la transition écologique, en lien avec les conditions de travail (bâti, organisation, équipements, pratiques professionnelles, prise en compte des périodes de forte chaleur) ;
- ✓ Une meilleure organisation du temps de travail hors et face élève.



**JESSICA
BERTRAND**

ÉLUE CCMMEP
Professeure des écoles
ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN
GILLOT**

CERTIFIÉ
Professeur au collège
ACADÉMIE DE DIJON

**VALÉRIE
GINET**

ÉLUE CCMMEP, AGRÉGÉE
Professeure en lycée
ACADÉMIE DE PARIS

**NADIA
CLAËS-BECK**

ÉLUE CCMMEP
Professeure en lycée Pro
ACADÉMIE DE LILLE